

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE D'ESSEY-LÈS-NANCY
CONSEIL D'ADMINISTRATION
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 4 Mars 2025

OBJET :
Participation à la consultation
« Risque prévoyance »

Rapporteur : Mme CADET
Délibération n°4

EXPOSÉ DES MOTIFS

Facultative jusqu'à présent, la couverture assurantielle permettant de limiter la perte de salaire en cas de passage à demi-traitement des agents territoriaux du fait de la maladie doit désormais être proposée par les collectivités territoriales.

En application de l'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021, les employeurs publics doivent participer au financement des garanties de protection sociale complémentaire auxquelles souscrivent les agents.

Le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement, ainsi que le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 fixent à ce jour les conditions de mise en place de cette Protection Sociale Complémentaire.

Compte tenu des évolutions légales et réglementaires, un marché public doit être lancé pour retenir un opérateur qui couvrira ce risque.

Le Centre Départemental de Gestion de Meurthe et Moselle a mis en place, depuis 2012, ce type de couverture dont le marché actuel prend fin le 31 décembre 2025 et propose aux collectivités du département un nouvel appel d'offre destiné à obtenir, auprès d'opérateurs d'assurance, des tarifs et prestations négociés appropriés aux besoins des agents territoriaux. Il est précisé que le mandat donné au Centre de Gestion pour le lancement d'une consultation n'engage pas le Centre Communal d'Action Sociale qui conservera la possibilité d'adhérer ou non au contrat de groupe selon les conditions obtenues au terme de la procédure.

La décision d'adhérer au contrat de groupe fera donc l'objet, le cas échéant, d'une délibération ultérieure.

PROPOSITIONS

Il est proposé au Conseil d'Administration de :

- De donner mandat au Centre Départemental de Gestion afin de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation pour couvrir le risque prévoyance qu'il va engager en 2025, avec prise d'effet du contrat au 1^{er} janvier 2026.
- De communiquer au Centre de Gestion les caractéristiques qualitatives et quantitatives des effectifs de l'établissement, nécessaires à la consultation.

DELIBÉRATION

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les propositions ci-dessus.

Transmis et reçu en Préfecture de Meurthe-et-Moselle, le 6 mars 2025.

Pour extrait,

 **Le Président,**

Michel BREUILLE

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE D'ESSEY-LES-NANCY
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

REUNION DU MARDI 4 MARS 2025

**SOUS LA PRESIDENCE DE
M. Michel BREUILLE PRESIDENT DU CCAS**

Nombre de membres en exercice	17
Nombre de présents	14
Nombre de votants	15

PRESENTS :

Mmes Nadine CADET, Evelyne DEVOUGE, Marie LOZINGUEZ, Elise DROUVILLE, Janine MARCHAL et Claudine ROBERT.

MM. Jacques THOUVENIN, Gabriel HOFFER, Christophe CHEVARDÉ, Francis BENAZECH, Patrick CAILMAIL, Claude CHASSARD et Michel ELMERICH.

POUVOIR :

Mme Catherine CHOPIN-RENAULD à M. Christophe CHEVARDÉ

EXCUSÉES :

Mmes Geneviève BENJAMIN et Marie-France METZELARD.

Pour extrait,

Le Président,



Michel BREUILLE